

LODÈVE flash-info

N°19 / JUIN-JUILLET 2022

Édito

Cet été vivez Lodève !

Lodève et le Lodévois-Larzac sont des terres d'accueil pour de nombreux touristes. Pendant toute l'année, les contraintes du quotidien font que nous oublions de profiter de ce qui est juste à côté de nous. Alors, cet été, nous aussi, habitants de ce territoire profitons autrement du Lodévois-Larzac.

Les festivals Résurgence, Remise à Neuf et du Roc Castel vous attendent. Fini les configurations COVID, nous allons pouvoir les savourer pleinement. Nos grands sites (Navacelles, lac du Salagou) et autres lieux remarquables (grotte de Labeil, abbaye de Grandmont...) vous proposeront de nouvelles découvertes et les professionnels des sports de pleine nature de nouveaux frissons.

Alors bel été à Lodève !

Gaëlle LÉVÊQUE



PRÉVENIR LES INCENDIES AVEC LES "OLD"

Le Code forestier prévoit une **OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT** autour des constructions (sur une profondeur de 50 mètres) et **autour des voies privées donnant accès à ces constructions** sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre et sur une hauteur minimale de 4 mètres.

Le débroussaillage maintient un espace entre les arbres pour éviter que le feu ne se propage, soit par le traitement "pied à pied" (feuillages distants d'au moins 2 mètres les uns des autres), soit par le traitement "par bouquets d'arbres" (superficie ne pouvant excéder 50 m²).

Et aussi :

- couper les branches basses des arbres sur une hauteur de 2 mètres,
- respecter une distance minimale de 3 mètres des habitations (arbres et haies),
- éliminer bois morts et broussailles.

LA VILLE EN PARLE

ACTUALITÉS
GRANDS PROJETS
INFOS
NOUVEAUTÉS
VIE QUOTIDIENNE
SOCIÉTÉ

CET ÉTÉ, ECONOMISONS L'EAU !

De septembre 2021 à mai 2022, les précipitations ont été inférieures de 30% à la moyenne. Les pluies de mi mars ont été très efficaces et ont permis de retarder l'abaissement des nappes d'eau qui restent à un niveau bas pour la saison, mais proche de la moyenne.

Cependant, les fortes chaleurs du mois de mai et de ce début juin vont engendrer une baisse rapide des ressources à mesure que les besoins en eau vont s'accroître. Il est donc important, en ce début juin et pour tout l'été, d'adopter des gestes économes en eau et d'être vigilants.

C'est bon pour le portefeuille et c'est bon pour la nature !

QUE SIGNIFIE LA SIRÈNE ?

Un sondage de 2013 révélait que 78 % de la population ne savait pas quel comportement adopter si les sirènes résonnaient. Ce système d'alerte et d'informations aux populations date de la Seconde Guerre mondiale et visait à prévenir les populations en cas d'attaque aérienne. Son déploiement s'intensifie durant la Guerre froide, en raison du risque d'attaque aérienne. Il est géré par l'État.

À quoi correspondent les coups de sirène ?

- 1 coup = secours à personne.
- 2 coups = accident sur la voie publique
- 3 coups = incendies et feux
- 4 coups = menace chimique
- 5 coups = sauvetage en mer

EN CAS D'ALERTE, ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES : allumez la radio ou la télévision afin d'écouter les consignes émises par les autorités.





TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

**LODÈVE EST DEVENUE
LA PREMIÈRE COMMUNE
HABILITÉE TERRITOIRE
ZÉRO CHÔMEUR LONGUE
DURÉE DANS LA RÉGION
OCCITANIE.**



Le mot du groupe majoritaire

Nous poursuivons nos efforts pour développer notre offre de soin. Alors que plus d'une centaine de services d'urgence ont été obligés de fermer ces dernières semaines, l'État refuse de mettre les moyens financiers nécessaires au CAPS de Lodève. La pérennité des soins en nuit profonde n'est toujours pas assurée. La logique de l'État repose sur le fait que la continuité des soins sur les territoires ruraux doit se faire en partenariat avec la médecine libérale. Mais justement, le monde rural ne trouve pas suffisamment de médecins généralistes libéraux. Nous avons été plus de 250 Lodévois, maires ruraux, élus, agents du service public hospitalier à manifester le 4 juin pour exprimer notre inquiétude. Nous allons continuer le combat !

Le mot du groupe minoritaire

Notre système de santé est décrit par les professionnels comme «fossilisé». Il ne renaîtra que par une refonte profonde et totale où s'exprimeront les professionnels de santé exerçant réellement et quotidiennement sur le terrain et en supprimant ces multiples strates administrato-corporatistes. Le temps n'est plus au constat mais à l'action car des forces vives réelles et motivées regorgent sur le territoire. Écoutons les et ne les épuisons pas plus qu'elles ne le sont déjà.

Le projet repose sur la création d'une **Entreprise à But d'Emploi (EBE)**, afin de proposer à toute personne à la recherche d'emploi qui le souhaite, un emploi à durée indéterminée et à temps choisi.

Les diverses activités proposées par l'Entreprise à But d'Emploi correspondent aux enjeux de la ville et proposent, avant tout, des services au public, non-concurrentiels avec les entreprises existantes sur la commune.

LE FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE À BUT D'EMPLOI

Le principe défini par l'expérimentation est qu'au lieu de financer le chômage, il vaut mieux financer des emplois avec les mêmes crédits.

Pour chaque poste créé, l'État verse 19 000 € et le Département 3 000 € (au titre du RSA) de manière annuelle. À la création des postes un financement dit d'amorçage de 5000 € est aussi donné à l'entreprise pour le lancement de l'activité. L'État finance également une partie des coûts des équipes d'encadrement.

Le reste des coûts de l'entreprise sont financés par :

- La production de chiffre d'affaires pour les activités qui le permettent (revente des encombrants ou de la production de maraîchage).
- Des subventions des collectivités du territoire pour les activités de service à la population qui génèrent peu de recettes propres (par exemple le transport à la demande dans Lodève, ou la mise en place de composteurs collectifs).

Ainsi la CCLL va participer en 2022 à hauteur de 12 500 € et la commune à hauteur de 14 500 €.



PÔLE 1/ PRODUCTION ALIMENTAIRE, VALORISATION DES ESPACES NATURELS



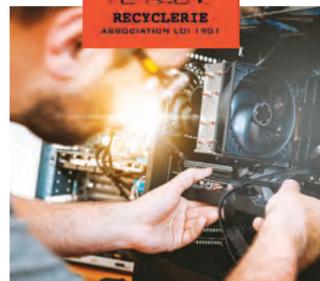
PRODUCTION

TRANSFORMATION

VALORISATION



PÔLE 2/ VALORISATION RECYCLAGE



RÉPARATION-REVENTE
(électroménagers,
meubles, cyclos...)



COLLECTE ENCOMBRANTS



RÉEMPLOI-REVENTE



FENÊTRES
ET HUISSERIES



PÔLE 3/ SERVICES DE PROXIMITÉ



COLLECTE DE BIO-DÉCHETS PROFESSIONNELS
ET PARTICULIERS



SERVICES SOLIDAIRES



TRANSPORT
SOLIDAIRE



Info

QUI EST ÉLIGIBLE POUR UN EMPLOI DANS L'EBE ?

Une personne est éligible si elle répond à certains critères :

Elle doit habiter à Lodève depuis un minimum de 6 mois.

Elle doit témoigner soit d'une absence d'emploi depuis 12 mois, soit occuper un emploi à temps partiel et chercher depuis 12 mois à occuper un volume horaire plus important, sans pouvoir trouver un emploi stable au volume horaire souhaité.

Les personnes sont éligibles quel que soit leur niveau de qualification, leur âge, leur sexe, l'existence ou non d'une situation de handicap.

En savoir plus / rentrer dans l'EBE :
06 56 66 47 24
contact@tzclld-ll.fr

SECTEUR NON CONCURRENTIEL

L'EBE ne doit porter que des actions qui ne font pas concurrence à l'économie locale.

Tous les partenaires de la démarche (chambres consulaires, Etat, collectivités, acteurs de l'économie sociale et solidaire) vérifient dans le cadre du Comité Local de l'Emploi le respect de ce principe.



LA CAVALCADE

Dimanche 10 juillet

Chars resplendissants, accompagnés de musique et de danse, défilent au cœur de la ville pour tisser une ambiance joyeuse.

Les restaurants et les bars de la ville vous accueillent pour manger au son de leur bodega : <https://lodeve.fr/evenements/la-cavalcade/>

RÉSURGENCE 2022

Cet été, après deux éditions mises à mal par la crise sanitaire, le festival Résurgence retrouve son plein format : une grande diversité de spectacles, sur quatre jours, pour une ambiance incomparable au cœur de Lodève. Théâtre de rue, cirque, danse, concerts, contes...

28 compagnies proposeront plus de 40 rendez-vous.

<https://www.festival-resurgence.fr//>

Programme papier disponible à l'Office de Tourisme



À l'affiche cet été



LMA : CONCERT DE HIP-HOP

22 juillet à 20h45

Entre guitares planantes, synthés vintage et rythmiques trap ou électro, le son de LMA est organique et unique.

DANS LE CADRE DU FESTIVAL RÉSURGENCE.
Parc municipal, gratuit



"TERRES" EXPOSITION ÉRIC BOURRET

Du 30 avril au 28 août

Dans ses images, Éric Bourret exprime les transformations sensorielles et physiques profondes que provoque la marche. En désintégrant la structure de l'image initiale, il crée une autre réalité, mouvante et sensible.

Musée de Lodève. Tél. : 04 67 88 86 10. www.museedelodeve.fr

Ligne 661 été

Lodève > Le Lac du Salagou (Baies des Vailhès)

Avec IIO Hérault Transport
**Lac du Salagou
Lodève**

Info

LE CENTRE AQUATIQUE NAUTILIA FAIT PEAU NEUVE

Le chantier prévoit la rénovation des bassins de cette structure vieillissante, construite il y a 20 ans. La priorité est d'étendre le site et de développer des activités ludiques, ainsi que la création de nouveaux espaces de détente pour les familles, avec des espaces pique-nique ombragés et buvette.

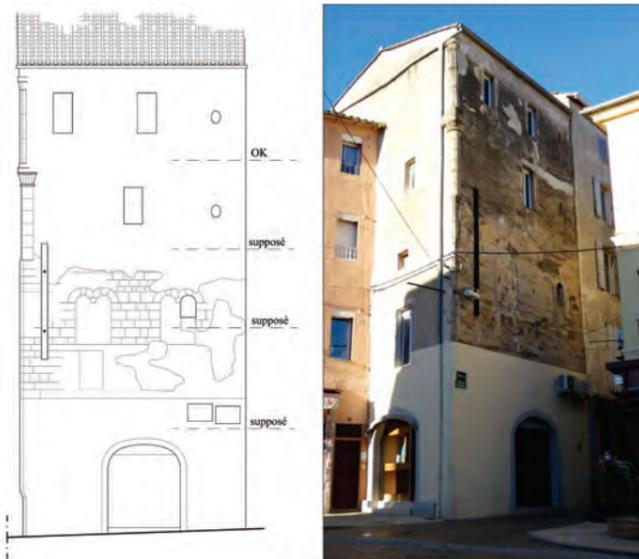
En raison de l'envergure et du coût des travaux, le Centre Aquatique sera fermé pendant les 2 prochaines années.

Pendant ce temps, la Ville de Lodève et Hérault Transport prévoient 5 allers et 6 retours journaliers pour les bus estivaux (661 Lodève - Clermont l'Hérault) vers le Lac du Salagou, aux Vailhès, du 8 juillet au 28 août.



Redynamiser le centre-ville : un enjeu majeur

POUR REDYNAMISER LE COMMERCE DE CENTRE-VILLE, LA MAIRIE A DÉFINI UN PÉRIMÈTRE PRIORITAIRE, "LE PARCOURS COMMERCIAL".



BIJOUTERIE MARINI

Le repreneur de la bijouterie Marini ouvrira courant juillet. Les murs des locaux ont été achetés dans le cadre du dispositif FOCCAL et loués au repreneur qui lui a acheté le fond de commerce.

Grâce à l'opération façade menée conjointement entre la ville, la CCLL et la Région Occitanie, la façade médiévale va être restaurée dans le premier semestre 2023.

Sur ce périmètre, il a été décidé d'acheter plusieurs locaux commerciaux pour les restructurer et les mettre aux normes. Pour cela la commune s'appuie sur des outils fonciers financés par l'État (Agence Nationale Cohésion du Territoire) ou la Région Occitanie (FOCCAL). Ces locaux seront ensuite revendus pour du commerce.



ÎLOT SANCHO

Dans le cadre de la réhabilitation de l'îlot Sancho, un nouveau commerce de 155 m² va être créé. Les travaux auront lieu dans le cadre de la réhabilitation complète du bâtiment.

Livraison de l'ensemble en 2025.



ANCIENNE PARFUMERIE ET BROCANTE

L'Hôtel de la Treille de Fozières, à la jonction de la rue Fleury et de la Grand'rue est un des plus beaux hôtels particuliers de la ville. La commune a acheté, avec l'aide de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, l'ancienne parfumerie et la brocante pour les rénover, restaurer le patrimoine qu'elles comportaient et mettre les locaux en conformité avec les différentes réglementations (sécurité, PMR). **Les travaux auront lieu en 2023, pour une livraison et une remise en commerce en fin d'année.**



PLACE DU MARCHÉ

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et la ville de Lodève lancent un appel à candidatures pour accueillir un projet de restauration de type brasserie qualitative, afin de répondre aux besoins des usagers du centre-ville et des visiteurs. Le local proposé est d'une superficie de 200 m² avec une terrasse de plus de 100 m².

Le dossier de candidature est disponible sur www.lodeve.fr. Les dossiers complets devront être retournés, par voie postale ou remis en main propre, à la ville de Lodève, au plus tard le 30 octobre 2022. **Fin des travaux au milieu du premier semestre 2023.**



Et aussi !

RUE NEUVE DES MARCHÉS UN QUARTIER BIO !

Le nouveau propriétaire de l'épicerie DISTRIBIO a le bio dans le sang.

Il vient d'acquérir le fond de commerce "Chaud devant" et une nouvelle enseigne voit le jour :

BIO LODÈVE. Activité de vente à emporter et traiteur traditionnel à base de produits bio, mais également des propositions végétariennes, végétaliennes et sans gluten.

BIOTY va également ouvrir ses portes, vous y trouverez produits cosmétiques, compléments alimentaires, herboristerie...

DE JEUNES LODÉVOIS SE "LANCENT"

LE MUST, fast food,

rue Georges Fabre

LE NAPOLI, pizza-pasta,

place de la Bouquerie

ARTISANS D'ART

Quand des artisans d'art venus d'Ardèche s'installent à Lodève

LE LOCAL, 4 bd Jean Jaurès.

Pièces uniques, luminaires, objets déco.

LES ÉPHÉMÈRES DE L'ÉTÉ

La boutique **Ephémère** artisans d'art, 17, rue Neuve des Marchés.



L'ÉQUIPE DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Frédéric Caulier :

trompette

Florence Cavalier :

responsable de l'école de musique,
clarinette, piano et solfège

Didier Durand : piano

Maxime Feynerol :

guitare, guitare basse
et guitare électrique

Louise Mérelle :

éveil musical et piano

Clément Gastan :

saxophone, flûte traversière
et trombone

Maria Goux Pelletan :

piano classique

Baptiste Duché :

batterie et percussions



À partir de la rentrée
de septembre 2022,
l'école de musique
met en place une chorale !

UN LIEU OUVERT À TOUS LES ENSEMBLES MUSICAUX

Les locaux accueillent aussi
les chorales lodévoises :

- Chorale Chantons ensemble
- Chorale La Calandreta
- Chorale La Voix intérieure
- Chorale Les 4 Coeurs
- Divine Bastringue
- Duo Jazzassociation
- Groupe Musical Lodévois
- Ass. La part Du Zèbre
- Le Réveil Lodévois

RENSEIGNEMENTS :
ecoledemusique@lodeve.com
06 42 64 02 24

EN SAVOIR +

L'école a accueilli 156 élèves en 2021-2022. 96 habitent Lodève, 54 proviennent du reste du Lodévois Larzac et 6 de territoires proches.

L'école est financée par le Département à hauteur de 12 000 €. La CCLL et Lodève cofinancent à hauteur du nombre d'élèves résidents.

LES TARIFS

■ **Forfait école** (1 instrument + accès au solfège + atelier collectif) / Ville et CCLL : 372,00 € / extérieur : 513,00 €

■ **Éveil musical ou solfège seul** / Ville et CCLL : 147,00 € / extérieur : 201,00 €

■ **2ème instrument** / Ville et CCLL : 291,00 € / extérieur : 387,00 €

■ **Location instrument** / Ville et CCLL : 50,00 € / extérieur : 75,00 €

■ **Atelier collectif** / Ville et CCLL : 51,00 € / extérieur : 69,00 €.

RÉDUCTIONS en fonction des revenus
- 40 % / revenu inférieur à 1100 €
- 15 % / revenu compris entre 1100 € et 2700 €.



Gilles Marres

Adjoint délégué aux affaires scolaires
et à la culture